

QUID DE LA PYRO-GAZÉIFICATION ?



Photo DR

La crise des déchets a fait son retour et avec elle, la tentation de remettre sur le tapis la «solution» de l'incinération, présentée çà et là comme seule alternative à l'enfouissement, notamment au vu du retard de la Corse en matière de tri.

Quoique moins médiatisée, une autre technique de traitement, sans combustion directe et source de «gaz vert», a pourtant émergé : la pyro-gazéification, développée, entre autres, par la société EDDA-Énergie. Un piste envisageable, complémentaire au tri ? Le point sur ce procédé avec Gilles Junquet, conseiller d'EDDA-Énergie.

Propos recueillis par Jean-Toussaint LECA

La situation qu'a une nouvelle fois connu la Corse en matière de gestion des déchets a relancé un débat sur l'incinération. Votre entreprise est parmi celles qui, en France, ont fait le pari d'une solution alternative...

Résidant en Paca, je sais combien la question des déchets est une préoccupation particulièrement significative. J'ai été frappé récemment par l'intérêt que la presse locale a porté à ce sujet. Var-Matin y est revenu à plusieurs reprises, le quotidien insulaire Corse-Matin s'étant aussi fait largement l'écho de la situation récente. Le débat semble s'établir désormais sur des bases intéressantes dans la mesure où des solutions à long terme doivent être recherchées. Dans ce domaine, les techniques évoluent comme dans le reste de l'industrie. Les incinérateurs ont marqué une évolution et mis en avant la possibilité de valorisation énergétique. Mais leur coût et les déchets, tant solides que gazeux, qu'ils génèrent ont conduit à en limiter l'emploi. Maintenant, nous conservons l'idée que les déchets ménagers peuvent permettre de produire ou de la chaleur ou de l'électricité. Mais il aura fallu cette étape, parfois nocive, pour concevoir une nouvelle approche qui doit éviter les rejets dangereux, je pense en particulier aux dioxines et aux furanes mais également aux goudrons. Au regard de la situation existante de décharge peu ou pas contrôlée qui induit des rejets massifs d'hydrogène sulfuré et de méthane générés par la fermentation des déchets dans la décharge, et des infiltrations possibles de lixiviats jusqu'à la nappe phréatique, un assainissement certain des conditions de vie en découlerait. La technologie de pyro-gazéification permet cela grâce à une thermique spécifique en atmosphère réductrice, c'est-à-dire avec peu d'oxygène. Elle permet de transformer le déchet en nouvelle ressource, qui prend une valeur par sa transformation possible en énergie.

Quels types de «ressources» sont concernés ?

Tous les produits contenant du carbone peuvent être gazéifiés. Des biomasses telles que des produits de la sylviculture (bois, sous-produits et dérivés), des végétaux divers, des résidus agricoles et agro-industriels (résidus d'extraction d'huile, de pressage de raisin, de meunerie ...) des matériaux tels que le bois de classe A, divers produits fossiles riches en carbone et tous déchets riches en carbone, en particulier les déchets ménagers. Ainsi, les sous-bois s'ils étaient bien entretenus constitueraient une source intéressante de biomasse, mais toute une filière est à créer... Il y a aussi la taille des vignes, qui représente une masse considérable, là encore une économie circulaire doit être conçue afin de parvenir à un objectif d'amélioration du contexte environnemental, économique et social. D'autant que l'exploitation d'une nouvelle ressource, le déchet, générerait quelques centaines d'emploi dans des zones très affectées par l'exode rural. Car rien n'empêche d'adjoindre de la biomasse naturelle aux déchets ménagers si ceux-ci devenaient insuffisants. Toutefois, la gazéification de cette biomasse seule offre l'avantage de pouvoir récupérer les cendres, chargées de sels minéraux, et de les utiliser comme fertilisant. De petites unités de gazéification peuvent rendre autonomes des exploitations agricoles sur le plan de l'énergie, ceci repose sur un choix du responsable de l'exploitation.

Cette technologie est-elle déjà employée ?

Oui. En ce qui nous concerne, nous avons par exemple mis en route une installation de 2MW pour le chauffage des serres en Bretagne et nous travaillons avec l'Ademe sur un projet beaucoup plus petit, 36kva, pour des exploitants agricoles qui souhaiteraient devenir autonomes, sa-